

Listes électorales - Commission de contrôle
Réunion ouverte au public

La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, entrée en vigueur le 1er janvier 2019, réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales.

Ainsi la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs a été transférée aux maires, en lieu et place des commissions administratives. Leurs décisions sont contrôlées a posteriori par les commissions de contrôle.

Les réunions de la commission de contrôle sont publiques.

La prochaine commission de contrôle se déroulera le :

Mercredi 06 décembre 2023 à 15h00
Salle de réunion de la Mairie

Le Service Population